

Services : en 2017, qui fait quoi ?

29 DU MARS
05 AU AVRIL
2 0 1 7

1^{ère} édition

1

Festi POUSES

Le premier festival jeune public de l'Entente

Depuis 2015, les territoires ont subi de grands bouleversements. Entre rapprochement, fusion, création de communes nouvelles, difficile de s'y retrouver pour les habitants. Les services, exercés principalement par leur ville et leur communauté de communes n'ont pas changé. Mais l'organisation politique a été modifiée. Retrouvez dans ce dossier des clés pour comprendre ces changements et le fonctionnement de l'Entente-Vallée.

De la réforme territoriale à l'entente : comprendre l'histoire

La réforme territoriale a profondément modifié le paysage territorial français. Un des objectifs était de créer des grandes régions et des grandes intercommunalités, qui porteraient entre autres les stratégies des politiques économiques, touristiques et environnementales. De 22, la France est passée à 13 régions en 2015 et le Maine-et-Loire ne compte plus que 9 intercommunalités.

Regroupements...

Des créations de communes nouvelles

Parallèlement à ces regroupements organisés par l'Etat, de nombreuses villes ont choisi de se rapprocher en communes nouvelles, premièrement pour regrouper leurs moyens, deuxièmement pour mieux organiser les services de proximité et troisièmement pour retrouver un équilibre entre les territoires des communes nouvelles et des nouvelles intercommunalités.

En 2016, le territoire de la communauté de communes, malgré la volonté et la proposition de la commune de Beaufort-en-Anjou, n'a pas su évoluer vers une commune nouvelle qui aurait représenté un territoire actif de 17 500 habitants.

Trois communes nouvelles ont été créées (Beaufort-en-Anjou, Les Bois d'Anjou et Mazé-Milon) et une autre commune les a rejointes (La Ménittré).



Une nouvelle communauté de communes : Baugeois-Vallée

Depuis le 1^{er} janvier 2017, notre communauté de communes de Beaufort en Anjou (CCBA) a disparu, au profit de la communauté de communes Baugeois-Vallée, qui n'a pas souhaité conserver, entre autres, les compétences de proximité (enfance-jeunesse, Centre d'animation sociale et l'action culturelle de territoire). Ce territoire comprend Baugé-en-Anjou, La Pellerine, Noyant-Villages, Beaufort en Anjou, Les Bois d'Anjou, Mazé-Milon et La Ménittré, soient 35 000 habitants. Nos quatre communes de la Vallée représentent aujourd'hui la moitié de la population et un quart du territoire de la communauté de communes Baugeois-Vallée. Les compétences de proximité de notre ancienne communauté de communes sont maintenant gérées par les 4 communes de la Vallée.

Les élus de ces 4 communes qui composaient l'ancienne communauté de communes ont souhaité maintenir le même niveau de services aux habitants. Ils n'ont malheureusement pas opté pour une commune nouvelle en remplacement de notre communauté de communes disparue. C'était pourtant la solution la plus facile et la plus profitable à terme pour les contribuables de la Vallée. Donc pas de commune nouvelle, mais une entente entre nos quatre communes de la Vallée.



Création d'une entente pour les services de proximité

Qu'est-ce qu'une entente ?

C'est un accord entre les communes, formalisé par une convention sans caractère juridique contraignant, fixant les conditions du partenariat dans les domaines de l'enfance-jeunesse, l'action culturelle et le centre d'animation sociale.

A quoi sert l'entente ?

Pour l'habitant, le service rendu est maintenu, c'est l'objectif numéro un des élus.

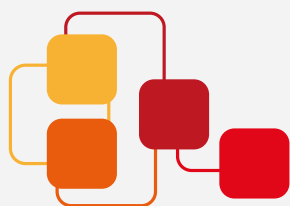
Ce qui change est d'ordre politique. La gestion est différente. Chaque commune gère les structures situées sur son territoire et reçoit pour cela les moyens financiers de l'intercommunalité. La gestion de l'accueil de loisirs à Brion, Cap'ados, ticket sport, les séjours, le centre d'animation sociale et l'action culturelle et la gestion des ressources humaines nécessaires ont été confiées par les autres communes à la commune de Beaufort-en-Anjou, ces dernières n'ayant pas les moyens logistiques et organisationnels de les assumer.

Politiquement, comment fonctionne l'entente ?

L'entente se réunira plusieurs fois par an dans le cadre d'une conférence composée de trois élus de chacune des quatre communes. Le président a été élu à l'unanimité : Jean-Charles Taugourdeau.

Trois commissions d'élus pilotées par un rapporteur permettront de suivre les actions gérées en commun dans les domaines de l'enfance/jeunesse, le social et la culture. Mais les propositions, étudiées à la demande de la conférence, devront être validées par chacun des 4 conseils municipaux pour être appliquées.

**Entente
Vallée**



Beaufort-en-Anjou
La Ménitré
Les Bois d'Anjou
Mazé-Milon

Un logo « Entente-vallée » a été créé pour identifier les services de l'entente.

Services organisés par l'Entente-Vallée

1-Social :

Centre d'animation sociale
Mission locale angevine et Infos
Jobs (Etape)

2-Jeunesse :

Relais d'assistants maternels (RAM)
Relais d'assistants maternels (RAM)
Multi-accueils et halte-garderie
Accueils de loisirs
Cap'ados
Tickets sports
Cap'sport junior
Espaces jeunesse
Les séjours

3-Culture :

Impatientes
Festival jeune public
Réseau de bibliothèques.

Autres services gérés par la Mairie de Beaufort en Anjou pour les 4 communes de la Vallée

- Matériels prêtés aux associations (adresser les demandes au Maire de Beaufort en Anjou).
- Pharéo.

Vous retrouverez désormais l'actualité de ces services dans les pages du Trait d'union, sur le site internet www.beaufortenvalle.fr et à l'accueil de la mairie 02 41 79 74 60.

PRATIQUE...

↳ Ce qu'il faut retenir

- Pour tous les habitants de Beaufort en Anjou, même si le service est organisé par l'Entente-Vallée, les renseignements seront donnés à la mairie ou sur le site internet de la Ville.
- En enfance-jeunesse, l'offre de service s'étend toujours sur les 4 communes de l'Entente-Vallée.
- Le centre d'animation social est ouvert à tous les habitants de l'Entente-Vallée.
- Une action culturelle « Entente-Vallée » est proposée pour 2017.